



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-179

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2021

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication

| | |
|---|--------|
| 43-2021-11-26-00002 - Arrêté BRECI N° 2021-11 en date du 26 novembre 2021 portant attribution de l'Honorariat de Maire (1 page) | Page 3 |
| 43-2021-11-26-00003 - Arrêté BRECI N° 2021-12 en date du 26 novembre 2021 portant attribution de l'Honorariat de Maire (1 page) | Page 5 |

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-11-26-00002

Arrêté BRECI N° 2021-11 en date du 26 novembre
2021 portant attribution de l'Honorariat de
Maire

**ARRETE BRECI N° 2021-11 EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2021
PORTANT ATTRIBUTION DE L'HONORARIAT DE MAIRE**

Le préfet de la Haute-Loire

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-35 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** la circulaire n° NOR INT/A/1405029C du 13 mars 2014 du ministre de l'Intérieur relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

CONSIDERANT que la personne mentionnée ci-après a exercé des fonctions municipales pendant une durée d'au moins 18 ans, notamment en qualité de maire et d'adjoint au maire ;

SUR la proposition du directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est nommé maire honoraire : Monsieur Charles TOURRETTE, commune de SALZUIT.

Article 2 :

Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

6 avenue du Général de Gaulle
Tél. : 04 71 09 91 03
Mél. : pref-brecci@haute-loire.gouv.fr

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-11-26-00003

Arrêté BRECI N° 2021-12 en date du 26
novembre 2021 portant attribution de
l'Honorariat de Maire



**ARRETE BRECI N° 2021-12 EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2021
PORTANT ATTRIBUTION DE L'HONORARIAT DE MAIRE**

Le préfet de la Haute-Loire

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-35 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** la circulaire n° NOR INT/A/1405029C du 13 mars 2014 du ministre de l'Intérieur relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

CONSIDERANT que la personne mentionnée ci-après a exercé des fonctions municipales pendant une durée d'au moins 18 ans, notamment en qualité de maire et d'adjoint au maire ;

SUR la proposition du directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est nommé maire honoraire : Monsieur Louis SIMONNET, commune des VILLETTES.

Article 2 :

Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,

Eric ETIENNE

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

6 avenue du Général de Gaulle
Tél. : 04 71 09 91 03
Mél. : pref-brecci@haute-loire.gouv.fr